



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 15 JUIN 2023
Législature 2020-2025
Salle du Conseil municipal

◇◇◇

Présent-e-s

Exécutif :

M. Antoine CORNUT	Maire
Mme Magali OUEDRAOGO	Adjointe
Mme Danièle YAKOUBIAN	Adjointe

Bureau du Conseil

Mme Michèle TISCHHAUSER	Présidente
-------------------------	------------

Conseillers municipaux

M. André FERREZ	Vice-président
M. Jérôme LARDENOIS-ROBERT	
M. Alexandre SIZONENKO	
M. Bastien STAUFFER	
M. Jorge VARELA	
M. Robin VIDONNE	
M. Éric WYSS	

Excusé-e-s

Mme Myriam Rivollet	Secrétaire
---------------------	------------

Absent-e-s

M. Sébastien DORAND	
---------------------	--

Procès-verbaliste

Mme Emmanuelle MAIA	
---------------------	--

◇◇◇

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour de la séance du jour
2. Approbation du procès-verbal du 11 mai 2023
3. Communications du Maire et des Adjointes
4. Communications du Bureau
5. Projet de délibération – DM_2023-40 – crédit budgétaire supplémentaire 2023 – remplacement de l'éclairage du bâtiment scolaire – CHF 50'000
6. Comptes rendus des commissions
7. Dates des prochaines séances
8. Propositions individuelles et questions
9. Divers

◇◇◇

La Présidente ouvre la séance à 19h15 en souhaitant la bienvenue à toutes et tous.

1. Approbation de l'ordre du jour de la séance du jour

La Présidente signale deux petites coquilles sur l'ordre du jour.

En l'absence de toute autre remarque, l'ordre du jour est considéré comme approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

2. Approbation du procès-verbal du 11 mai 2023

La Présidente passe en revue, page par page, le procès-verbal du 11 mai 2023.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Communications du Maire et des Adjointes

Le Président passe la parole au Maire, puis aux Adjointes.

M. Antoine Cornut

Service social intercommunal

Une séance à Meinier, le jeudi 1.6.2023, a permis de faire le bilan des six premiers mois d'activité du service social intercommunal. La participation de Gy est de 2,5 %. Mme Heidi Gusset a traité 4 dossiers pour des habitants de Gy, dont 2 ont été réorientés vers Pro Senectute. Les problématiques qui sont ressorties : désendettement et logement. Pendant ces mois, l'assistante sociale a mené 180 entretiens pour les trois communes (Jussy, Gy et Meinier), sans compter les réponses qu'elle a apportées par téléphone. Ce service est bien apprécié de la population et Mme Heidi Gusset a bientôt atteint son rythme de croisière. Un nouveau bilan sera fait dans six mois afin de voir l'évolution de ce service.

Péréquation intercommunale

La Chancellerie a transmis les chiffres de la péréquation intercommunale (ce fonds intercommunal est doté de 87 mios). Selon le tableau des contributions et allocations, Gy contribuera pour 2023 à hauteur de Fr. 91'106.-. Pour mémoire, le montant budgété pour 2023 tel qu'il avait été annoncé par la Chancellerie était de Fr. 64'778.-, ce qui induira un dépassement sur la contribution intercommunale.

Sur une question de **M. Éric Wyss**, **M. Antoine Cornut** précise que la formule, complexe et qui tient compte de plusieurs paramètres, se base sur les résultats 2021.

Le renforcement de la péréquation pour l'aide au sans-abrisme a fait augmenter la facture, explique **Mme Danièle Yakoubian**. Car le vote est intervenu après que la Chancellerie a communiqué les chiffres, un coût supplémentaire qui n'a donc pu être inscrit au budget.

Pompiers

M. Antoine Cornut a reçu, le 31.5.2023, le capitaine des pompiers avec qui il a évoqué divers sujets, notamment les frais de réception/repas d'exercice pour la compagnie, qui avaient été mal estimés. Décision a été prise d'augmenter de Fr. 2'000.- l'allocation afin de couvrir les dépenses à venir. L'augmentation dépassant 5 % de la ligne budgétaire, une délibération sera soumise au Conseil municipal en septembre.

Le budget initial était de Fr. 2'000.-, indique **M. Antoine Cornut** sur une question de **M. Bastien Stauffer**. Le capitaine et lui ont convenu de préparer ensemble le budget 2024.

Fleuriste

Fleur de Trèfle fermera définitivement le 1.7.2023. **M. Antoine Cornut** a déjà rencontré des repreneurs éventuels, et d'autres rendez-vous sont prévus la semaine prochaine, a priori pour la même activité.

Sur une question de **M. Bastien Stauffer** concernant le choix de l'activité, **M. Antoine Cornut** indique que s'agissant d'une résiliation anticipée de bail, Mme Laura Iten cherche une reprise de son fonds de commerce.

Budget 2024

M. Antoine Cornut invite les élus à faire parvenir leurs projets au secrétariat d'ici le 30.9.2023.

Mme Magali Ouedraogo

Visite villas SIG

Ce programme a déjà bénéficié à 14 propriétaires de villas ; il ne reste plus qu'une place, annonce **Mme Magali Ouedraogo**. Après la dernière visite, les SIG transmettront un rapport à la commune. En fonction des demandes, cette action pourrait être reconduite en 2024.

M. Bastien Stauffer relève que la totalité des demandes a été remplie en six mois.

ILICO

En collaboration avec le programme SIG collectivités, la commune a mandaté Ilco pour une étude des éclairages de l'école et de la salle communale.

Comme expliqué lors d'un précédent conseil et discuté en commissions environnement et patrimoine communal, le concept 1 de l'étude avait été plébiscité car il permettait d'atteindre 57 % de gains énergétiques (cf. point 5).

Au vu des délais de commande et de l'utilisation des salles, les travaux se feront probablement en phasage (en plusieurs étapes).

Petit-déjeuner des aînés

Mme Magali Ouedraogo rappelle que le prochain petit-déjeuner des aînés aura lieu le 23 juin à 8h30.

La Présidente propose un tour de table afin de prendre note des élus présents. M. Alexandre Sizonenko, Mme Magali Ouedraogo, M. Antoine Cornut, M. Jérôme Lardenois-Robert et M. André Ferrez confirment leur participation.

Mme Danièle Yakoubian

Transport des élèves à Bois-Caran

Un courrier a été adressé aux parents des élèves qui seront en âge d'être scolarisés à Bois-Caran à la prochaine rentrée pour leur expliquer les bus à prendre pour s'y rendre et leur rappeler la subvention octroyée par la commune pour l'achat d'un abonnement annuel des TPG (Fr. 150.- pour les jeunes de 12 à 18 ans).

Sur une question de **M. Robin Vidonne**, **M. Jérôme Lardenois-Robert** explique que la Gradelle a absorbé le cycle de la Seymaz, qui est devenu Candolle.

Le remaniement s'est fait dans tout le canton, ajoute **Mme Danièle Yakoubian**.

TPG

Lors d'une séance des communes d'Arve et Lac du 5 mai dernier, la Direction des transports collectifs et les TPG ont présenté le développement du réseau transport collectif 2024-2029, qui doit encore être approuvé par l'actuel département de la santé et des mobilités (DSM). Il prévoit :

– La mise en service, fin 2023, de bus à la demande via une application tpgFlex dans une zone couvrant les communes de Gy, Meinier, Choulex, Puplinge, Presinge et Jussy. Ils seront disponibles du lundi au vendredi, entre 6h et 22h, depuis et vers un arrêt de bus et quelques points hors zone (Vandœuvres, Collonge-Bellerive, Trois-Chêne et France). L'accès à un bus dans le quart d'heure suivant la demande est garanti. tpgFlex fonctionne déjà très bien dans la Champagne genevoise. Une seconde zone sera ouverte par la suite pour les communes du bord du lac.

– Suite à une directive fédérale, les bus doivent porter des numéros et plus des lettres. Le A se transformera en 36. D'ici là, l'actuel bus 36 qui dessert la Vieille-Ville sera renommé afin d'éviter toute confusion.

– En proposition, le trajet du bus 36 serait simplifié et ne passerait plus par la Capite ; il irait directement à Vandœuvres.

- Proposition de nouveaux terminus des lignes 30 (ex-E) et 35 (ex-G) à la gare des Eaux-Vives.
- Également en proposition, les trolleybus 9 et 2 qui iraient du Lignon et de Cressy jusqu'à la Pallanterie. Le trajet entre Genève-Plage et la Pallanterie se ferait sur batterie qui serait rechargée à la Pallanterie.
- Électrification progressive des bus.

À la suite de cette séance, un courrier a été adressé à la direction des transports collectifs afin de demander un bus réservé pour le transport des élèves à Bois-Caran, ainsi qu'une liaison directe entre Gy et Vézenaz. Le Conseil municipal sera tenu informé de la suite.

Relevés de vitesse devant Gyvi

Des relevés ont été effectués entre le 5 avril et le 8 mai devant Gyvi en direction de l'école. 5'719 véhicules sont passés, soit une moyenne de 317 par jour. 2 véhicules roulaient à plus de 70 km/h ; le plus rapide était à 74 km/h. La moitié des véhicules roulent en dessous de 34 km/h. 85 % des véhicules roulent à 42 km/h. Pour obtenir le certificat de conformité de la zone 30, il faut un maximum de 38 km/h. Il faudra voir avec le département du territoire (DT) s'il est tout de même possible de l'obtenir.

M. Jorge Varela relève que la lettre aux parents des élèves de Bois-Caran mentionnait une séance avec les TPG. Y a-t-il eu une réunion spécifique concernant les élèves de Bois-Caran ?

Mme Danièle Yakoubian indique que l'Exécutif a reçu les représentants des TPG concernant le transport de ces élèves et évoqué la possibilité de bus réservés. Les budgets ayant déjà été attribués, il n'y aura pas de bus réservé avant 2024. Les autorités espèrent à terme la mise en place d'un système pérenne.

Lors de la réunion des parents d'élèves à Bois-Caran, il est ressorti qu'il n'y aurait pas de solution pour cette année. Mais suite à diverses plaintes de parents, les TPG ont tout de même mis une solution en place. Quelle est la position des TPG ? demande encore **M. Jorge Varela**.

Les autorités ont surtout eu l'impression que le problème était matériel, car les transports des élèves se font aux heures de pointe, lorsque tout le matériel roulant est de sortie, répond **M. Antoine Cornut**. Les TPG n'ont donc pas de bus à mettre à disposition pour cette tâche particulière. Comme expliqué par Mme Danièle Yakoubian, les TPG attendent les nouveaux budgets pour acquérir ou renouveler leur matériel roulant. Un bus articulé viendra de Veyrier ; comme celui-ci ne pourra pas tourner à la Pointe-à-la-Bise, il fera la boucle à Bois-Caran et déchargera directement les enfants sur le site scolaire.

Mme Danièle Yakoubian ajoute que ce sera le seul et unique gros bus 39 qui passera à 8h06. Étant articulé, il transportera, depuis Meinier, tous les élèves de Gy et Meinier jusqu'à Bois-Caran. Les TPG, qui ont fait le maximum pour trouver une solution, sont aussi tributaires des décisions du DIP et ont été mis devant le fait accompli.

M. Bastien Stauffer relève que Bois-Caran est plus proche que la Gradelle. Ces 5,9 km pourraient aussi être parcourus à vélo. L'état des pistes cyclables sur un potentiel itinéraire est-il adapté ?

Mme Danièle Yakoubian indique qu'une piste cyclable va jusqu'à la Pallanterie.

Il y a une piste cyclable tout au long de la route de Thonon jusqu'à Tamoil, ajoute **M. Alexandre Sizonenko**.

Un trajet que les élèves devraient parcourir aux heures de pointe avec 15 kg de matériel scolaire sur le dos, souligne **Mme Danièle Yakoubian**. Il y a de nombreuses places pour les vélos à Bois-Caran.

4. Communications du Bureau

La Présidente demande quels seront les élus à aller à Presinge pour représenter la Mairie lors des promotions, en dehors de l'Exécutif. MM. Jérôme Lardenois-Robert et Jorge Varela se sont d'ores et déjà inscrits.

Deux élus doivent encore confirmer leur participation à la sortie à Europa-Park, rappelle la **Présidente**. **M. Jérôme Lardenois-Robert** confirme sa présence, et **M. Alexandre Sizonenko**

indique qu'il ne pourra malheureusement pas participer. **M. Jorge Varela** s'est déjà inscrit par e-mail.

5. Projet de délibération DM_2023-40 – crédit budgétaire supplémentaire 2023 – remplacement de l'éclairage du bâtiment scolaire – CHF 50'000

En l'absence de toute remarque ou question, la **Présidente** donne lecture de la délibération DM_2023-40.

M. Bastien Stauffer indique que la CE n'a pas vu le rapport mentionné dans la délibération et n'a pas eu connaissance du coût de Fr. 50'000.-.

Mme Magali Ouedraogo rappelle que ce dossier a longuement été présenté lors d'une commission conjointe CPC/CE.

M. Alexandre Sizonenko se souvient très bien de cette présentation.

M. Robin Vidonne s'étonne que le coût énergétique annuel soit de Fr. 800.-, ce qui lui semble très peu.

Le but est de réaliser des économies et ce projet serait amorti rapidement, indique **M. Antoine Cornut**.

Mme Magali Ouedraogo rappelle qu'il avait été longuement expliqué que toute l'installation serait amortie en 4-5 ans. Vu l'augmentation du coût de l'électricité, le gain pourrait même être plus rapide.

La **Présidente** avait cru comprendre que les SIG participeraient également aux frais.

Les SIG prendront l'étude à leur charge, confirme **Mme Magali Ouedraogo**. Une meilleure efficacité énergétique des bâtiments sera bientôt imposée légalement.

M. Bastien Stauffer trouve bizarre que l'énergie grise ne soit pas prise en compte dans le calcul de l'économie d'énergie.

L'installation actuelle est très énergivore, indique **Mme Magali Ouedraogo** ; les détecteurs de présence permettront de réduire les éclairages inutiles.

En l'absence d'autre remarque ou question, la **Présidente** propose de passer au vote.

À la majorité (5 voix pour, 2 abstentions), le Conseil municipal accepte la délibération DM_2023-40.

6. Comptes rendus des commissions

Jeunesse (CJ)

M. Jérôme Lardenois-Robert n'a rien à signaler, la CJ ne s'étant pas réunie dernièrement. L'organisation d'Europa-Park se poursuit ; les divers documents ont été envoyés aux enfants pour les confirmations d'inscriptions.

Mme Carole Chollet indique que tous les intéressés n'ont pas encore transmis leur confirmation.

Un courrier de rappel a été envoyé, la date limite étant fixée au 23.6.2023, ajoute **M. Antoine Cornut**.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il en est pris acte.

Environnement (CE)

M. Bastien Stauffer annonce que le procès-verbal suivra.

La déchetterie se finalise petit à petit ; elle est déjà bien utilisée. Un dépassement de budget est a priori à prévoir, induit par la mise en place d'une prise électrique, pour l'installation potentielle d'une caméra et son branchement.

La journée Nature à Gy sera reconduite le vendredi 22.9.2023, combinée avec La nuit est belle ! Le programme serait le même qu'initialement prévu.

Un travail de broyage a été effectué par M. Robin Vidonne sur la prairie fleurie.

La CE a reçu M. Christian Meisser pour une présentation du projet d'arbres à Meinier.

Sur une demande de précision de **M. Jorge Varela**, **Mme Magali Ouedraogo** rappelle qu'il avait déjà été annoncé au conseil que le changement de législation permet, depuis janvier 2023, l'installation de caméras sur les déchetteries. En fonction de l'usage, et si des abus étaient constatés, des caméras pourraient être installées sur certaines déchetteries.

M. Antoine Cornut ajoute que les rapports des gardes ruraux font apparaître pas mal de déchets sauvages (matelas, bombonnes de gaz, etc.) dans les déchetteries de la région. Par chance, Gy est pour le moment épargnée. Mais un branchement a été prévu, si cas échéant une décision devait être prise dans ce sens.

Selon la nouvelle loi des déchets, les communes ont l'obligation de vérifier la qualité du tri, explique **Mme Danièle Yakoubian**.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Sociale (CS)

Dès le 22.6.2023, Mmes Magali Ouedraogo et Michèle Tischhauser, ainsi que **M. André Ferrez** iront tester l'auberge du Bout du Lac en vue du repas des aînés du 1.9.2023. Une trentaine de personnes participeront au déjeuner des aînés, le 23.6.2023.

Trois Gytanes souhaiteraient organiser une soirée disco pour adultes à la salle communale. Un rendez-vous sera programmé d'ici fin juin avec ces habitantes. Plus d'informations suivront en septembre.

Aucune manifestation ne sera prévue pour le Jeûne genevois, cette année.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Patrimoine communal (CPC)

Mme Michèle Tischhauser n'a rien à signaler.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il en est pris acte.

Finances (CF)

M. Éric Wyss n'a rien à signaler.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il en est pris acte.

Urbanisme (CU)

M. Alexandre Sizonenko indique que la CU s'est réunie concernant la traversée du village (vitesses, etc.). Sur proposition de CITEC, la commission recommande au Conseil municipal les solutions suivantes :

– Régulation du trafic sur la route de Gy par la mise en place d'une zone « riverains autorisés » dans les deux sens depuis l'auberge jusqu'au carrefour de la douane et une interdiction aux camions dans le sens route de Gy/douane. Un panneau « obligation de tourner à gauche » sera installé au niveau de l'auberge, et un autre à l'entrée du village pour informer les véhicules sur cette interdiction de traverser le village. Ces mesures devraient fortement diminuer le trafic dans le village et, probablement, résoudre en grande partie les problèmes.

– Régulation de vitesse : la CU souhaiterait attendre de connaître les impacts de la zone riverains autorisés et les développements induits par le développement de la promotion Weber (une place de stationnement serait supprimée, d'autres déplacées, ce qui permettrait la création de chicanes).

– Stationnement : la CU propose de passer la quasi-totalité des places sur la voie publique à 4h (non compris : 3 places 30 min devant les commerces, 1 place de livraison sur la place Gyvi). Des macarons annuels journaliers seraient introduits, cet aspect étant géré par la Fondation des parkings (FDP). La commune garderait la mainmise sur le petit parking de la douane ; la durée du stationnement serait passée à 4h et un arrêté demandé afin de verbaliser les contrevenants, avec une possibilité pour les riverains de louer des places au mois, le tarif restant à définir.

La CU a demandé à connaître les impacts, sur les communes voisines (Meinier, Choulex, Vandœuvres), de la mise en zone riverains autorisés. **M. Alexandre Sizonenko** a constaté une diminution drastique du trafic.

Mme Danièle Yakoubian indique que selon l'Exécutif de Choulex, plusieurs années ont été nécessaires pour constater un changement. Les contrevenants sont les habitants du village qui empruntent les chemins par lesquels ils ont l'habitude de passer. Le DSM (ex-DT) n'autoriserait plus ces zones riverains autorisés, à l'heure actuelle.

M. Jorge Varela n'avait pas souvenir d'une zone riverains autorisés dans les recommandations de CITEC, leur contrôle étant compliqué.

M. Alexandre Sizonenko explique que la CU est partie du principe que cette mesure limiterait les contraintes pour les habitants de Gy, contrairement à un sens unique.

Mme Magali Ouedraogo ajoute que CITEC n'avait pas évoqué cette idée, car les zones riverains autorisés ne concernent que les riverains, donc relativement peu de personnes, et leur application est extrêmement difficile.

M. Robin Vidonne demande si le tronçon entre la barrière et l'ancienne douane (route cantonale) a été évoqué, vu les excès de vitesse affolants dans cette zone 30.

M. Jorge Varela indique que diverses solutions ont été mentionnées par CITEC par rapport au stop et au croisement, qui n'étaient pas forcément exceptionnelles en termes de ralentissement. La meilleure solution serait la création de dos-d'âne ou de ralentisseurs.

Ces mesures n'entrent pas dans le projet évoqué ci-dessus, qui ne concerne que les routes communales, précise **Mme Danièle Yakoubian**.

Mme Magali Ouedraogo s'étonne que la CU n'ait repris aucune des solutions proposées par l'étude de CITEC, qui a tout de même été réalisée par des professionnels qui ont analysé de nombreux éléments (contraintes aux entrées du village pour réduire les voies de circulation).

La commune serait actuellement incapable d'instaurer ces mesures, vu les inconnues liées à la promotion Weber, explique **M. Alexandre Sizonenko**. Ces informations manquent pour savoir comment appliquer les chicanes à l'entrée du village.

L'étude proposait un passage piéton et un rétrécissement potentiel, rappelle **Mme Magali Ouedraogo**.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Dons & subventions (CDS)

M. Éric Wyss indique que la CDS a étudié cette semaine les demandes reçues lors du dernier trimestre (thème : environnement et écologie). La commission a présélectionné quelques associations dont les dossiers seront réétudiés lors de la sélection définitive de fin d'année.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Ad hoc week-end sortie du Conseil municipal

Mme Michèle Tischhauser propose aux Conseillers municipaux de retenir la date du 6.10.2023 au soir pour le repas.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il en est pris acte.

Règlement & indemnités du Conseil municipal

En l'absence de M. Sébastien Dorand, la **Présidente** annonce qu'il n'y a rien à signaler.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il en est pris acte.

7. Dates des prochaines séances

La **Présidente** rappelle les prochaines dates à agender.

- Commission Patrimoine – le 22.6.2023.
- Commission Finances – à fixer.
- Commission Environnement – le 29.8.2023 à 19h.
- Commission Sociale – à fixer.
- Commission Jeunesse – à fixer.
- Commission Urbanisme – à fixer.
- Commission ad hoc Dons & Subventions – à fixer.
- Commission ad hoc Règlement & indemnités du Conseil municipal – néant.
- Commission ad hoc sortie du CM – à fixer.
- Séance ordinaire du Conseil municipal – le 21.9.2023.

8. Propositions individuelles et questions

Néant.

9. Divers

Revenant sur le thème choisi par la CDS, cette année, **M. Jorge Varela** rappelle que des mouvements écologiques se permettent certaines actions qui ne sont pas forcément adéquates, tant en Suisse (golfs) qu'en France (agriculteurs). À titre personnel, il est sensible à ce genre de choses. Serait-il possible que lors de sa sélection, la CDS veille à ne pas aller dans ce genre de mouvements radicaux ?

M. Éric Wyss, qui prend note de cette demande, rappelle que la sélection est faite par l'ensemble des commissaires sur la base d'un vote unanime. Si les sensibilités de chacun sont différentes, les commissaires essaient d'être le plus neutres possible face à ce genre d'associations. Les dossiers retenus la dernière fois concernent plutôt la protection de la faune genevoise.

M. Jérôme Lardenois-Robert remercie la personne qui a tondu la bande herbeuse en face de la Baraque-à-Cloud, ce qui a grandement amélioré la visibilité du stop.

M. Robin Vidonne s'en est chargé sur sa parcelle, car l'État ne tond que deux fois par année.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h18.


Mme Michèle Tischhauser
Présidente


M. André Ferrez
Vice-président




Mme Myriam Rivollet
Secrétaire